

## Législature 2021-2026

Séance du 25 mai 2022

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°27

#### Traitement des questions liées à la mobilité au sein de la Commission d'aménagement du territoire

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors des travaux des différentes commissions du Conseil général, certains groupes ont émis la possibilité de créer une Commission du Conseil général dédiée à la mobilité. Or, cette thématique très importante est déjà traitée au sein de la Commission d'aménagement du territoire.

Nombre de discussions ont déjà eu lieu au sein de cet organe et, après réflexion, le Conseil communal ne souhaite pas créer une commission supplémentaire, mais faire évoluer le cahier des charges de la Commission d'aménagement du territoire afin de répondre aux interrogations du Conseil général.

Lorsque les thèmes l'exigeront, les présidents des diverses commissions s'entendront pour organiser une séance conjointe et ainsi feront participer plus largement les conseillers généraux à l'élaboration de la mobilité du futur au sein de la Commune.

Cette démarche a été proposée en séance de Commission d'aménagement du territoire en date du 20 avril de cette année. Cette dernière souligne qu'une Commission de mobilité ne doit pas être celle des projets routiers, mais bien celle de la stratégie communale. Les plans directeurs étudiés traitent déjà ce sujet et il ne lui paraît pas opportun non plus de créer un organe supplémentaire.

En conclusion, et avec l'aval des membres de la Commission d'aménagement du territoire, le Conseil communal informe qu'il fera modifier le cahier des charges précité lors d'une prochaine séance et lui attribuera plus clairement les tâches dévolues à la stratégie de mobilité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Eric Rey, Dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions